Envoyé en préfecture le 29/11/2025
Reçu en préfecture le 29/11/2025
Publié le
ID : 029-212901813-20251125-D2025_11_25_1-DE

Mis en ligne le : 29/11/2025
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 25 novembre 2025

Délibération N° : 2025/11/25/01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le dix-sept novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 20.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme CASU (pouvoir à M. GOALEC), M. GARAULT (pouvoir à M. NÉDÉLEC) et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. David CUEFF.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025 ET DE LA DÉCISION DU MAIRE N° 2025-006

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal de Plouédern,

Monsieur Bernard GOALEC, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent Conseil Municipal et la décision du Maire N° 2025-006 qui ont été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance des documents et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant leur adoption.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2025 ;

APPROUVE la décision du Maire N° 2025-006.

Le Secrétaire de séance,
David CUEFF

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800